

## La condition animale 3/3

### Les animaux de boucherie

En dehors d'une minorité d'élevages pratiquant les méthodes fermières ou biologiques, la grande majorité des élevages a opté pour les procédés industriels et concentrationnaires, les animaux n'étant alors que de la matière première.

Outre que la vie de ces animaux n'est qu'un long calvaire de leur naissance à leur mort, ils produisent des viandes de très basse qualité, néfastes à la santé humaine. Antibiotiques, psychotropes (...) se retrouvent dans leur chair. Qui ne se souvient pas de la « vache folle », du poulet à la dioxine ou de la tremblante du mouton ? Et maintenant nous avons « gagné » la grippe aviaire !

Et n'oublions pas la production du lait et des œufs qui est aussi concernée par ce mode d'élevage.

Par ailleurs, ce type d'élevage engendre la pollution des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Les longs transports d'animaux vivants, à l'importation comme à l'exportation, sont aussi une autre source de souffrances indicibles pour les animaux. De plus, ils présentent des risques pour le consommateur en raison de l'état de santé des animaux (maladies, mutilations, manque d'hygiène, etc.) De surcroît, on rejoint là le non-sens écologique des transports routiers abusifs.

#### Nous demandons :

. Tout comme c'est le cas dans 13 pays européens, en Israël et en Californie, l'interdiction du gavage, de la production et de la vente de foie gras car ce produit malsain (foies caractérisés par une stéatose) implique la torture des canards et des oies.

. Le retour à terme à un élevage fermier ou bio et la fermeture des élevages industriels.

. La promotion des produits biologiques auprès des consommateurs et l'instauration de menus bio dans

les restaurants collectifs (surtout dans les cantines scolaires).

. L'arrêt des importations et exportations d'animaux vivants, le transport frigorifique de carcasses étant la solution de substitution.

. La limitation à un maximum de 8 heures de la durée des transports des animaux vivants.

. L'interdiction des OGM, tant dans l'élevage que dans l'agriculture.

. L'interdiction des mutilations et autres manipulations brutales pratiquées sur les animaux vivants et ce sans anesthésie (queues et dents coupées chez les porcelets, castrations à vif, becs coupés chez les volailles...).

. Le respect de l'espace vital pour chaque animal, que ce soit lors de l'élevage ou du transport.

. Un contrôle renforcé effectué auprès des transporteurs par la Gendarmerie.

. Des contrôles réguliers et fréquents des élevages et des abattoirs par la DVS (dont les moyens humains et financiers doivent être renforcés).

. Une meilleure information du consommateur sur la traçabilité et un meilleur contrôle des labels.

. Une campagne de sensibilisation sur les bienfaits de l'alimentation végétarienne sur notre santé et celle de la planète, avec une mise à disposition systématique de menus végétariens dans la restauration collective (cantines scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraite, hôpitaux...) donnant ainsi à chacun la possibilité de choisir son régime alimentaire.

### Les cirques et zoos

Nous souhaitons, à terme, la disparition totale des animaux sauvages et exotiques dans les cirques et d'ores et déjà, nous nous inscrivons dans une politique de contrôle rigoureux de la législation :

Tous les entrepreneurs de spectacles doivent avoir des certificats de capacité nominatifs ; pour tous les animaux sauvages protégés par la convention de

Washington (éléphants, primates, fauves, hippopotames...)

Un document CITES nominatif est obligatoire.

Pour des raisons éthiques, humanistes, pédagogiques, nous sommes également favorable à la disparition progressive des zoos.

Dans la mesure du possible, le MEI souhaite que soient aidées ou créées des structures scientifiques oeuvrant à rééduquer, à restructurer, à « dépolluer » les animaux captifs pour les réintroduire dans leurs milieux naturels, dans des biotopes protégés.

### La fourrure

Nous ne sommes plus aux temps préhistoriques, pour nous protéger du froid, nous n'avons plus besoin de prendre leur fourrure aux animaux ! Différentes matières végétales ou synthétiques existent pour se vêtir.

Ainsi, conscient de l'immense souffrance infligée aux animaux lors des élevages, des piégeages, des transports et des abattages, nous nous prononçons pour l'interdiction de vente, de l'importation, de l'exportation et du port de la fourrure de quelque animal dont elle puisse provenir (trop de fourrures de chiens et de chats, notamment en provenance de Chine « orient » actuellement un très grand nombre de vêtements et d'accessoires vendus en France ; trop d'espèces animales disparaissent pour la mode).

## PRINCIPES ANNEXES

### **Nous demandons :**

. La création d'un statut juridique spécifique à l'animal pour sortir définitivement du statut d'objet à celui d'être sensible ayant droit à la vie, à l'absence de mauvais traitements ou d'actes de cruautés et à la possibilité de perpétuer son espèce pour conserver à la planète sa biodiversité.

. La création d'un secrétariat d'État à la condition animale, demandé par un collectif d'associations de protection animale et aujourd'hui tributaire de 7 ministères.

### **En matière d'éducation :**

. L'instauration dans les programmes scolaires et ce dès le plus jeune âge, de cours visant à sensibiliser les enfants puis les adolescents au respect de la nature, des animaux et plus largement du vivant.

. La création et le développement de formations portant sur les métiers liés à la préservation de la nature et à la protection des animaux.

### **En matière de contrôle et répression :**

. Le renforcement des effectifs de la DSV.

. La formation d'agents de la Force Publique spécialisés dans la protection animale.

. La création de juridictions spécialisées en matière de protection animale et la formation du personnel judiciaire.

Texte adopté à Paris le 5 mars 2006 par les Écologistes-MEI dans le cadre d'un Conseil National.

Le Mouvement Écologiste Indépendant a été fondé en 1994 par les écologistes historiques sous l'impulsion d'Antoine WAECHTER, son président.. Fort de son indépendance, il propose une alternative aux politiques de droite ou de gauche, fondées sur le mythe de la croissance illimitée.

Le MEI est un mouvement politique qui participe au débat démocratique ; à la fois espace de réflexion et outil de mise en pratique des solutions imaginées, il contribue ainsi à l'émergence d'une nouvelle culture politique : l'écologisme.



*LA*

*CONDITION*

*ANIMALE 3/3*



---

## **POUR NOUS CONTACTER OU POUR ADHÉRER**

**Les Écologistes  
Mouvement Écologiste Indépendant  
26 ter rue Nicolai  
75012 PARIS**

Site internet : [www.mei-fr.org](http://www.mei-fr.org)  
Courriel : [contact@mei-fr.org](mailto:contact@mei-fr.org)

CONTACT LOCAL :

*Les animaux de boucherie,  
Les cirques et les zoos,  
La fourrure,  
Principes annexes.*